En vue de gérer le risque de taux d'intérêt, la Compagnie obtient du financement auprès de diverses sources et elle gère les emprunts selon une gamme ciblée de profils de structure du capital, de notes de crédit, de besoins de liquidités, d'échéances et de taux de change et d'intérêt. En prévision de l'émission future de titres d'emprunt, la Compagnie peut conclure des accords de taux futurs qui sont désignés comme des couvertures de flux de trésorerie, en vue de fixer en grande partie la totalité ou une partie des charges d'intérêts réelles futures. La Compagnie peut aussi conclure des accords de swap et de blocage du taux d'intérêt, qui sont désignés comme des couvertures de la juste valeur, en vue de gérer l'ensemble des emprunts à taux fixe et à taux variable.

Swaps différés

Pendant le premier semestre de 2021, la Compagnie a conclu des accords de swaps différés d'une durée maximale de 30 ans et totalisant un montant notionnel de 2,4 G\$ US afin de fixer le taux de référence sur les flux de trésorerie liés à des émissions prévues et hautement probables de billets à long terme.

Le 21 mai 2021, l'entente de fusion initiale avec KCS a été résiliée et la Compagnie a par conséquent cessé d'appliquer la comptabilité de couverture aux swaps différés d'un montant de 2,4 G\$ US. Toutefois, comme les émissions de billets demeuraient une possibilité raisonnable, les pertes de 73 M\$ liées à la juste valeur avant cette détermination ont de nouveau été comptabilisées au poste « Cumul des autres éléments du résultat étendu », après déduction des impôts. Des pertes de 251 M\$ liées à la juste valeur pour la période débutant le 21 mai 2021 et s'étendant jusqu'aux opérations de dénouement et de redésignation décrites ci-dessous ont été comptabilisées au poste « Autres charges » des états consolidés des résultats de la Compagnie pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

À la suite de la conclusion de l'entente de fusion entre le CP et KCS, la Compagnie a dénoué les swaps différés d'un montant notionnel de 2,4 G\$ US, mais ne les a pas réglés en espèces. Au même moment, la Compagnie a redésigné les swaps différés d'un montant total de 2,4 G\$ US afin de fixer le taux de référence sur les flux de trésorerie liés à des émissions prévues et hautement probables de billets à long terme. Les variations de la juste valeur des swaps différés ont été comptabilisées au poste « Cumul des autres éléments du résultat étendu », après déduction des impôts, à titre de couverture des flux de trésorerie, jusqu'à l'émission des billets. Des gains liés à la juste valeur postérieurs à la redésignation, d'un montant de 94 M\$, ont été comptabilisés au poste « Autres éléments du résultat étendu » des états consolidés du résultat étendu de la Compagnie pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Au cours du quatrième trimestre de 2021, la Compagnie a réglé en espèces la totalité des accords de swaps différés liés aux émissions de titres d'emprunt réalisées dans la même période. La juste valeur de ces instruments dérivés au moment du règlement correspondait à une perte de 230 M\$. Le gain connexe de 21 M\$ comptabilisé au poste « Cumul des autres éléments du résultat étendu » sera reclassé au poste « Charge d'intérêts, montant net » de façon proportionnelle sur la durée des paiements d'intérêts couverts des billets.

Accords de blocage du taux d'intérêt obligataire

Au premier trimestre de 2021, la Compagnie a conclu des accords de blocage du taux d'intérêt obligataire de sept ans totalisant un montant notionnel de 600 M\$ afin de fixer le taux de référence sur les flux de trésorerie liés à des émissions prévues et hautement probables de billets à long terme.

Le 21 mai 2021, l'entente de fusion initiale avec KCS a été résiliée et la Compagnie a par conséquent cessé d'appliquer la comptabilité de couverture aux accords de blocage du taux d'intérêt obligataire d'un montant de 600 M\$. Toutefois, comme les émissions de billets demeuraient une possibilité raisonnable, les pertes de 2 M\$ liées à la juste valeur avant cette détermination ont de nouveau été comptabilisées au poste « Cumul des autres éléments du résultat », après déduction des impôts. Des pertes de 10 M\$ liées à la juste valeur pour la période débutant le 21 mai 2021 et s'étendant jusqu'aux opérations de dénouement et de redésignation décrites ci-dessous ont été comptabilisées au poste « Autres charges » des états consolidés des résultats de la Compagnie pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

À la suite de la conclusion de l'entente de fusion entre le CP et KCS, la Compagnie a dénoué les accords de blocage du taux d'intérêt obligataire d'un montant notionnel de 600 M\$, mais ne les a pas réglés en espèces. Dans le même temps, la Compagnie a redésigné les accords de blocage du taux d'intérêt obligataire d'un montant total de 600 M\$ afin de fixer le taux de référence sur les flux de trésorerie liés à des émissions prévues et hautement probables de billets à long terme. Les variations de la juste valeur des accords de blocage du taux d'intérêt obligataire sont comptabilisées au poste « Cumul des autres éléments du résultat étendu », après déduction des impôts, à titre de couverture des flux de trésorerie, jusqu'à l'émission des billets. Les gains liés à la juste valeur postérieurs à la redésignation, d'un montant de 19 M\$, ont été comptabilisés au poste « Autres éléments du résultat étendu » des états consolidés du résultat étendu de la Compagnie pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.